

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2011-11 du 15 mars 2011 portant délégations de signature du président-directeur général de la RATP au directeur du département équipements et systèmes du transport (EST)

NOR : DEVT1108459S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

M. Pierre Mongin, le président-directeur général de la RATP,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 23 octobre 2009 (délibération du CA 23 octobre 2009) au président-directeur général de la RATP par le conseil d'administration de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Michel Daguerregaray, directeur du département EST à l'effet de signer, en son nom :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département EST dont le montant est compris entre 5 millions d'euros et 16 millions d'euros ;
- leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial demeure compris entre 5 millions d'euros et 16 millions d'euros ;
- les avenants dont le montant cumulé avec celui du marché initial inférieur à 5 millions d'euros est compris entre 5 millions d'euros et 16 millions d'euros.

Article 2

De donner délégation à M. Michel Daguerregaray, directeur du département EST, à l'effet de signer, au nom du conseil d'administration :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département EST, d'un montant supérieur à 16 millions euros ;
- leurs avenants éventuels ;
- ainsi que les avenants dont le montant cumulé avec celui du marché initial inférieur à 16 millions euros excède ce seuil.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Daguerregaray, directeur du département EST, de donner délégation à :

M. Michel Mathieu, responsable du groupe de soutien « CTA » ou à M. Bernard Bellec, directeur de l'unité « voie » ou à M. Nicolas Cartier, directeur de l'unité « CT » ou à Mme Caroline Nouzarède, directrice de l'unité « TDE »,
à l'effet de signer tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 15 mars 2011.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN